

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 mai 2013**  
~~~~~

**ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE
CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONTPEYROUX.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 mai 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POIJOL, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Sébastien LAINE, M. David CABLAT, Monsieur Christian DOUCE, Madame Monique GIBERT, Madame Danielle MORALES -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE à M. Philippe SALASC, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Christian LASSALVY, M. Eric CORBEAU, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Robert SIEGEL, Mme Florence QUINONERO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que par délibération en date du 19 mai 2008, la communauté de communes a défini un règlement d'intervention pour aider les communes du territoire à se doter de documents de programmation urbaine,

Vu que dans ce cadre, la commune de Montpeyroux a sollicité la communauté de communes afin de réaliser, parallèlement à l'élaboration de son PLU, une étude urbaine sur plusieurs secteurs, situés dans des dents creuses du village ou dans des espaces périphériques,

Considérant que ces terrains non bâtis et constructibles dans l'actuel POS (zones INA et IINA), d'une superficie totale de 12,6 hectares, représentent pour la commune plusieurs enjeux majeurs :

- Liaisons interquartiers ;
- Diversification des formes urbaines et de l'habitat ;
- Préservation des espaces verts situés en cœur d'îlots et promotion de cette forme urbaine dans la création de nouveaux quartiers ;
- Lutte contre l'étalement urbain ;
- Gestion de la circulation et du stationnement ;

Considérant que le travail d'une équipe pluridisciplinaire, notamment en matière d'urbanisme, de maîtrise d'œuvre d'espace public, de techniques végétales, d'architecture, de production de logement social ou d'opérations mixte, permettra de proposer des orientations d'aménagement en adéquation avec les caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères du village,

Considérant que cette opération serait encadrée par une convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Montpeyroux,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, conclue entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Montpeyroux pour le financement d'une étude de programmation urbaine, et engagée pour une durée d'un an à compter de sa signature,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la bonne réalisation de cette étude.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 825 le 30/05/2013

Publication le 30/05/2013

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130527-lmcl56985-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET

Convention d'aide à la définition de projets urbains communaux sur le territoire de la Vallée de l'Hérault

Préambule :

Dans le cadre de sa compétence « *aménagement de l'espace communautaire* » où est déclarée d'intérêt communautaire l'élaboration de documents permettant aux élus communaux ainsi qu'aux porteurs de projets de disposer d'éléments généraux, stratégiques et techniques sur des problématiques urbaines, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault propose aux communes du territoire une aide technique et financière.

Cet accompagnement résulte d'un fort besoin ressenti par nombre de communes. En effet, les enjeux et les dynamiques urbaines récentes demandent aux élus et porteurs de projet d'anticiper, de programmer et de maîtriser au mieux les formes urbaines et les conditions d'aménagement (financements des équipements publics, respect des trames urbaines et des paysages...). Ce travail demande l'engagement d'une réflexion suffisamment large pour envisager dans les meilleures conditions les évolutions urbaines nécessaires à la progression du territoire de la Communauté de communes.

Ainsi,

Entre

La commune de Montpeyroux
Représentée par son maire, Monsieur Claude Carceller
Agissant en cette qualité,

D'une part,

Et

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Représentée par son président, Monsieur Louis Villaret
Agissant en cette qualité,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – objet

La commune de Montpeyroux souhaite, parallèlement à l'élaboration de son PLU, engager une réflexion globale dans le cadre de plusieurs projets d'aménagement urbain ayant une incidence sur l'évolution urbaine, architecturale et paysagère de son territoire. Les enjeux identifiés dans l'opération envisagée répondent au projet de territoire défini par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. A ce titre, elle a fait appel à la Communauté de communes pour l'accompagner dans sa démarche de programmation urbaine.

Description du projet :

Les secteurs d'étude, d'une superficie totale de 12,6 hectares sont situés dans des dents creuses du village, en zones IINA du POS, ou dans des espaces périphériques, en zones INA (*carte en annexe*).

Ces secteurs pourraient être reclassés en zone U ou AU dans le cadre de la révision générale du POS approuvé en 30 mai 1983, révisé le 11 février 2002 et modifié le 14 septembre 2005.

L'étude devra tenir compte des projets communaux envisagés (création de logements dont une part de logements sociaux, réorganisation de la circulation et du stationnement, développement éventuel d'équipements publics et de commerces, préservation ou création d'espaces verts situés en cœur d'îlots).

Afin d'anticiper l'urbanisation de ces espaces, il est nécessaire de travailler sur des scénarios et des orientations d'aménagement qui porteront sur les secteurs d'étude et plus largement sur l'évolution urbaine du village.

Dans cette réflexion devront être intégrés tous les éléments spécifiques à la situation du village : paysage remarquable, topographie, déplacements, forme urbaine, programmation de logements et éventuellement d'équipements et de commerces, espace public, densité, liaisons inter-quartiers, gestion cohérente des réseaux...

Article 2 – contenu de la mission

Dans le cadre des objectifs évoqués par la commune de Montpeyroux, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault apportera son concours afin de mettre en œuvre les actions indiquées à l'article 1.

Une équipe pluridisciplinaire, notamment en matière d'urbanisme, de maîtrise d'œuvre d'espace public, de techniques végétales, d'architecture, de production de logement social ou d'opérations mixte, sera désignée pour réaliser l'étude urbaine et rédiger le document de programmation, qui servira de base à l'intégration d'orientations d'aménagement et de programmation dans le cadre de l'élaboration du PLU.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault assurera la coordination entre la commune et les intervenants et participera aux réunions nécessaires à l'avancement du projet.

L'intervention de l'architecte-urbaniste sera prise en charge par la Communauté de communes selon les conditions définies à l'article 4.

Article 3 – moyens

Apport de la commune :

La commune de Montpeyroux mettra à disposition de l'équipe retenue les documents et éléments de connaissance nécessaires à l'exercice de sa mission.

La commune s'engage également à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la réalisation des aménagements prévus dans la programmation urbaine.

Apport de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault :

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault apporte l'accompagnement, le conseil et son expérience sur le projet urbain identifié. Elle met à disposition ses fonds cartographiques et photographiques.

La Communauté de communes s'engage également à accompagner les projets de réalisation engendrés par l'étude.

Article 4 – conditions générales

L'intervention de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est gratuite et valable pour l'ensemble des communes du territoire.

La participation financière de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ne pourra pas excéder 15 000 € par commune et pour une période de trois ans à compter de la signature de la présente convention. Ce fond n'est mobilisable que dans le cadre défini dans ce règlement et pour l'intervention d'un organisme extérieur aidant la commune concernée dans l'élaboration de son projet.

Article 5 – durée

La présente convention sera engagée à compter de la date de signature, pour une durée d'un an.

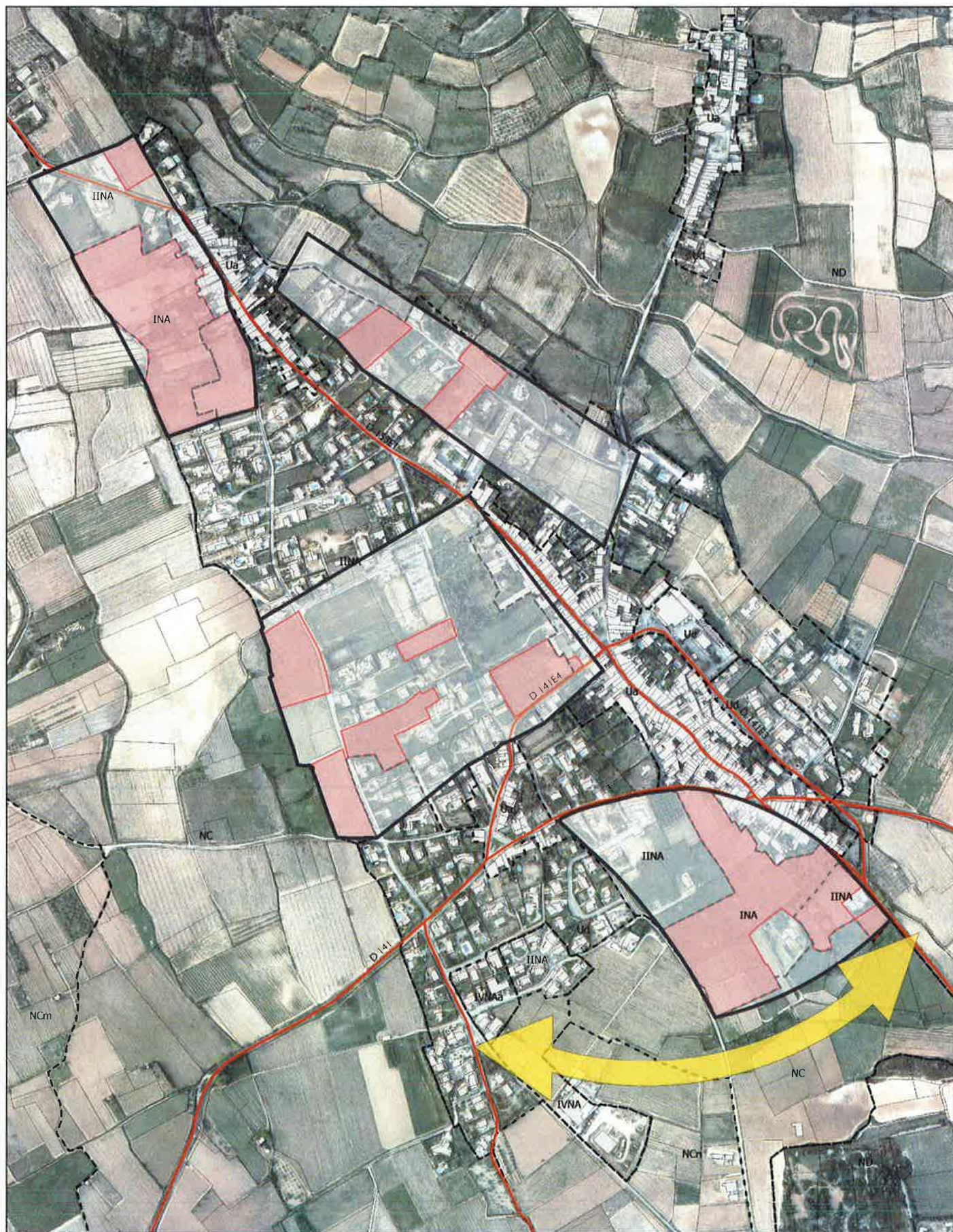
Fait à _____, le _____

M. Claude Carceller
Maire de la commune de Montpeyroux

M. Louis Villaret
Président de la Communauté de
communes Vallée de l'Hérault



ETUDE URBAINE - Localisation des secteurs d'étude



- | | | |
|-----------------------|------------|------------------------|
| Secteurs d'étude | Cadastre | Zonage du P.O.S. |
| Espaces à urbaniser | Parcelles | Routes départementales |
| Connexion potentielle | Bâti dur | |
| | Bâti léger | |

0 210 Mètres